

## CHARTRE D'ACCUEIL D'UN ACCOMPAGNANT EN MATERNITE

*Vous souhaitez partager en couple les premiers moments de vie de votre bébé, participer aux premiers apprentissages et soutenir votre compagne jour et nuit, la maternité de Paray le Monial vous le permet en vous proposant un lit accompagnant.*

*Pour le bon déroulement de votre séjour, nous vous demandons de respecter les quelques règles suivantes :*

- *Chaque soir, s'assurer auprès de l'équipe de la disponibilité d'un lit d'appoint*
- *Remplir le formulaire « prestation lit accompagnant et petit déjeuner » pour la facturation (25euros/nuit petit déjeuner compris)*
- *S'engager à avoir un comportement adapté à la vie en collectivité*
- *Porter une tenue appropriée à l'intérieur comme à l'extérieur de la chambre*
- *Respecter l'organisation des soins et ranger la chambre (plier le lit) avant 8h30*
- *Respecter le repos des autres patientes*
- *Participer aux différents soins du bébé en collaboration avec l'équipe soignante*

*Votre engagement à respecter cette charte, garantira un accueil et un accompagnement respectueux et personnalisé des futurs parents et de leur bébé.*

*Signature de l'accompagnant :*

*L'équipe de la maternité*